



MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



THIERRY ORVEILLON, NOUVEAU MAIRE,
AVEC JEAN-PAUL LEROY ET CHARLES JOSSELIN



LE MOT DU MAIRE

Le 15 mars 2020, vous avez procédé à l'élection de notre nouveau conseil municipal, et le taux de participation pour notre commune, de dix points supérieur au taux de participation national, démontre tout l'intérêt que vous portez à ce rendez-vous démocratique. Deux jours plus tard, le 17 mars, le confinement de la population était mis en œuvre, empêchant de fait de clore le processus électoral d'installation du Maire et de son conseil municipal.

Nous avons alors connu 55 jours de confinement, conséquence d'une crise sanitaire jamais connue dans notre pays qui malheureusement affectera notre vie économique et sociale des prochains mois.

Si ce confinement a bouleversé notre quotidien, il a également développé un formidable élan de solidarité, tant au niveau national que sur notre commune.

Nos bénévoles, les élus dont le mandat était prolongé, ainsi que le personnel territorial, ont fait preuve d'une bienveillance et d'un engagement exemplaires en faveur de nos concitoyens. Nous avons tenu toute notre place dans l'effort de solidarité nationale qui s'est fait jour durant

cette crise sanitaire. Je pense notamment au dévouement et au professionnalisme du personnel de notre EHPAD qui ont permis d'apporter aux résidents les moyens de supporter cette épreuve ainsi qu'à l'ADSCE qui a facilité le maintien à domicile dans de bonnes conditions pour les personnes les plus fragiles. La municipalité a elle aussi contribué à cet engagement en menant des actions telles que l'aide apportée aux personnes isolées, la distribution de masques, l'accueil des enfants de soignants, l'organisation du retour à l'école et plus généralement le maintien du service public.

C'est dans ce contexte très particulier que notre nouveau Conseil Municipal a été installé le samedi 23 mai, quelques jours après l'autorisation donnée par le gouvernement. Notre responsabilité d'élus locaux impose que nous soyons à l'écoute de nos concitoyens, et en particulier les plus démunis. Cette période de crise donne encore plus de force à cette mission. Je m'engage donc au nom du conseil municipal à ce que cette proximité soit effective tout au long de ce mandat.

Votre nouveau Conseil Municipal est

composé de femmes et d'hommes d'expérience et de nouveaux élus. Tous ont en commun la volonté de travailler pour l'intérêt collectif des habitants de notre commune.

Les sept adjointes et adjoints élus par le conseil municipal, ainsi que les deux délégués que j'ai nommés, seront à mes côtés pour remplir la mission que vous m'avez confiée.

Il s'agit bien sûr de poursuivre les chantiers déjà engagés, je pense notamment à la construction de notre Médiathèque, dont les premiers travaux ont démarré le 2 juin, ainsi que le lotissement de la Ville Even pour lequel une consultation auprès des riverains a déjà été menée.

Mais nous devons également suivre notre feuille de route définie dans ses grandes lignes, pour la durée de notre mandat, par notre profession de foi.

Les enjeux de cette nouvelle mandature sont importants, d'autant plus qu'elle démarre dans une période troublée. Je reste cependant confiant et serein.

Confiant et serein dans la mesure où les femmes et les hommes qui constituent notre conseil municipal et notre municipalité sont des

élus motivés et responsables, capables d'œuvrer ensemble au service de nos concitoyens.

Confiant et serein car je sais pouvoir compter sur un personnel territorial compétent et investi dans sa mission au service des habitants de Pleslin Trigavou.

Confiant et serein car les « clés de PLESLIN TRIGAVOU » qui viennent de m'être confiées par Jean-Paul Leroy, sont celles d'une commune saine où il fait bon vivre ensemble.

Si nous avons la chance de bénéficier aujourd'hui de ce cadre de vie, c'est bien entendu grâce aux femmes et aux hommes qui ont œuvré dans ce sens depuis des décennies, qu'ils soient élus, bénévoles, acteurs économiques. Mais nous le devons aussi tout particulièrement aux Maires qui m'ont précédé.

Je pense d'abord à Charles Josselin. Son parcours politique est exceptionnel : député, Conseiller Général, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor, parlementaire Européen, Secrétaire d'Etat chargé des transports, Secrétaire d'Etat à la Mer, Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, Vice-Président du Haut conseil de la coopération internationale, Sénateur des Côtes d'Armor, et bien entendu Maire de PLESLIN TRIGAVOU pendant 20 ans de 1977 à 1997.

Les actions menées par Charles Josselin durant son mandat, et jusqu'au terme de sa carrière politique, ont permis à notre commune de rayonner bien au-

delà de notre canton et du département. Il suffit de consulter le « Livre d'Or » de PLESLIN TRIGAVOU pour constater que bon nombre de hautes personnalités politiques, y compris le Président de la République, nous ont fait l'honneur de se rendre en ces lieux.

Je pense également à Jean-Paul Leroy. Il a été notre Maire pendant 23 ans. Il peut être fier de son bilan. Son dévouement pour notre commune et la qualité de sa gestion sont un exemple que je m'engage à suivre. Je vous avoue éprouver un profond respect pour cet homme qui a consacré une partie de sa vie à l'intérêt collectif et au bien-être de ses concitoyens. C'est également une grande joie pour moi qu'il ait accepté de continuer à être à nos côtés en tant qu'adjoint à l'aménagement du territoire.

Vous comprendrez que le challenge de succéder à des personnalités telles que Charles Josselin et Jean-Paul Leroy est difficile à relever, mais je vous assure que je mettrai tout en œuvre pour y arriver.

Croyez bien que c'est avec une grande fierté que j'ai l'honneur de leur succéder à la fonction de Maire de PLESLIN TRIGAVOU.

Thierry Orveillon

Maire de Pleslin Trigavou



Remise d'écharpe
entre Jean-Paul Leroy et Thierry Orveillon

SOMMAIRE

	MOT DU MAIRE	02
	CONSEILS MUNICIPAUX	04
	VIE COMMUNALE	12
	LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL	12
	ÉTAT CIVIL	17
	TRAVAUX	20
	URBANISME	23
	ENVIRONNEMENT	24
	VIE SCOLAIRE	26
	PATRIMOINE	29
	VIE CULTURELLE	30
	VIE ASSOCIATIVE	31
	DINAN AGGLOMÉRATION	31
	RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	32

Bulletin Municipal

Directeur de la Publication :
Thierry Orveillon, Maire
Conception/réalisation :
Eole Communication / Impression : HPI
Dépôt légal : Juin 2020

CONSEIL DU 20/01/2020

Maitrise d'œuvre du lotissement de la ville Even : attribution du marché

Après analyse des offres par l'ADAC, assistant à Maitrise d'Œuvre, le cabinet l'Atelier du Marais a été retenu pour un montant de 34 645 € HT.

Travaux d'aménagement d'une voie douce chemin des Longues Raies : information sur l'attributaire du marché

Après analyse des offres par le cabinet URBA'REAL, maitre d'œuvre de l'opération, le marché a été attribué à l'entreprise Fabien Marchand TP pour un montant de 60 950 € HT.

Groupe Scolaire Georges Hervé : Avenant n°1 Bidault

Le marché initial pour le lot n°4 charpente bois est de 87 784 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant en plus-value de 1 670 € HT est motivé par la réalisation d'un chéneau et d'un débord de toit ainsi que par la fourniture et pose de contreventements et de plaques rock panel. Nouveau montant du marché 89 454 € HT.

Acquisition de la parcelle cadastrée A2172 route de Langrolay

Considérant la mise en vente de la parcelle cadastrée A 2172 classée en zone A, il apparaît judicieux que la commune fasse une proposition d'achat pour cet emplacement adjacent au complexe des Landes de Reine. La surface de la parcelle est de 2 815 m² et appartient aux Consorts Collet. Le conseil municipal décide de l'acquérir pour un prix forfaitaire de 4 000 €.

Zone d'activités de Beauséjour – Parcelles AS 149 et AS 185 - Vente à Dinan Agglomération

Ces parcelles constituent un espace inexploité à proximité du bassin de rétention des eaux pluviales de la zone d'activités. Appartenant à la Commune de Pleslin Trigavou et mis à disposition à Dinan Agglomération dans le cadre du transfert des zones d'activités, cet espace a vocation à être densifié.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la cession à Dinan Agglomération d'une superficie de 617 m², au prix de 5,22€ HT le m² ;

Cimetières de Pleslin et Trigavou : état des lieux de la gestion funéraire

L'état des lieux de l'espace funéraire de la commune de Pleslin Trigavou fait apparaître plusieurs problématiques :

- l'augmentation des besoins d'inhumations, tout particulièrement en matière cinéraire, représente à court terme un risque de saturation des cimetières ;
- l'existence de concessions perpétuelles ne permet pas de libérer des terrains ainsi concédés. Ces terrains souvent en état d'abandon peuvent également donner un aspect dégradé aux cimetières.

Afin de sortir de ces difficultés, la commune a investi dans un

logiciel de gestion cinéraire permettant de suivre au plus près les concessions en les répertoriant et en suivant leur renouvellement.

Il est décidé d'engager les procédures de reprises des concessions échues ou en état d'abandon.

Point sur les travaux

• Groupe Scolaire Georges-Hervé

M. Lemoine et M. Presse présentent l'état d'avancement des travaux. Les travaux de démolition de la partie maternelle sont terminés et les travaux de reconstruction sont en cours.

• Voie douce entre Pleslin et Trigavou

M. Lemoine rappelle le contenu du projet qui verra l'aménagement d'une voie douce d'au minimum 2 mètres de large le long de la route départementale avec une partie ensablée au niveau du bois du pont des Ecouilles, avec des bordures en béton coulé à partir de la Quinois jusqu'au Clos Luce et la pose de potelets de séparation. M. Le Maire précise également qu'un cheminement permettant de rejoindre la chapelle des Vaux sera ensuite réalisé, celui-ci est inscrit au PLUiH.

• Panneau d'informations à la Rougerais

L'accord du Département a été obtenu pour installer ce panneau lumineux en contre bas du carrefour.

Dinan agglomération

• Convention de gestion des eaux pluviales

Dinan Agglomération, exercera, à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "Eaux pluviales urbaines" au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

En fait, les communes assureront, à titre transitoire, la gestion de la compétence "Eaux pluviales urbaines" au nom et pour le compte de Dinan Agglomération.

Pour ce faire, une convention est nécessaire. Celle-ci sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Le conseil municipal approuve le principe d'une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la Commune conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;

• Mobilités douces : élaboration du Plan Vélo communautaire

Dinan Agglomération s'est engagée à développer, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), les modes de déplacement sur son territoire.

Au travers de sa politique volontariste, liée à l'élaboration d'un Plan de Déplacements Communautaire (PDC), Dinan Agglomération engage la réflexion pour le développement et l'amélioration des mobilités douces. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration d'un Plan Vélo Communautaire, qui aura

vocation à structurer la politique cyclable de l'Agglomération pour les 10 prochaines années.

M. Presse rappelle que Dinan Agglomération a été lauréate de l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de Bretagne, section « vélo et territoires ».

Deux élus et un technicien par commune sont invités à siéger aux réunions. M. le Maire informe le conseil municipal de la désignation de M. Presse, Adjoint en charge du développement durable, M. Lemoine, Adjoint en charge des travaux et de la voirie et de Mme Bontemps, Directrice Générale des Services, pour représenter la commune.

Question diverse

• Divagation des chiens

M. le Maire souhaite sensibiliser le conseil municipal à la question des chiens en divagation sur la commune. Dernièrement un courrier de mise en demeure a dû être adressé à une famille de la commune à cause de la divagation de deux chiens dangereux. Les chasseurs du secteur concerné et de nombreux habitants protestent toutes les semaines ! Pour faire face à ce type de situation, en plus de ces mises en demeure, la mairie s'est attaché les services de l'entreprise Chenil Service. M. le Maire s'inquiète des risques que de tels animaux peuvent faire courir à la population ; il va prendre contact avec la sous-préfecture pour que celle-ci lui donne les moyens d'agir !

CONSEIL DU 21/02/2020

Approbation des comptes de gestion 2019 : Commune, Cuisine Centrale, Lotissement la Guyonnais, Lotissement la Ville Even

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que ces différents comptes de gestion n'appellent aucune observation.

Approbation des comptes administratifs 2019 : Commune, Cuisine Centrale, Lotissement la Guyonnais, Lotissement la Ville Even

BUDGET COMMUNE 2019

Excédent reporté d'exercices antérieurs	873 796 €
Recettes	5 896 572 €
Dépenses	5 405 845 €
Excédent à reporter	490 727 €

Le conseil municipal approuve le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 1 103 787 € et décide d'affecter 896 960 € en réserves à la section d'investissement et d'affecter 206 827 € en report à la section de fonctionnement. Le résultat déficitaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 613 060 €.

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2019

Excédent reporté d'exercices antérieurs	126 591 €
Recettes	562 563 €
Dépenses	440 538 €
Excédent à reporter	122 024 €

Le conseil municipal approuve le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 90 796 € et décide de l'affecter en report à la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 31 228 €.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GUYONNAIS 2019

Recettes	130 526 €
Dépenses	367 471 €
Déficit à reporter	236 944 €

Le conseil municipal approuve le résultat déficitaire de la section d'investissement pour 236 944 € et décide de l'affecter en report sur cette section.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA VILLE EVEN 2019

Recettes	2 562 €
Dépenses	5 125 €
Déficit à reporter	2 562 €

Le conseil municipal approuve le résultat déficitaire de la section d'investissement pour 2 562 € et décide de l'affecter en report sur cette section.

Réalisation d'un emprunt

M. le Maire rappelle qu'un emprunt de 1 200 000 € avait été inscrit au BP 2019. Pour des questions d'optimisation de la trésorerie de la commune, seule une somme de 800 000 € a été débloquée en juillet dernier. Aujourd'hui, il est opportun de recourir à l'emprunt complémentaire de 400 000 €.

L'offre de financement proposée par La Banque Postale est la mieux disante, à savoir pour une durée de 25 ans un taux fixe de 1.14%.

Attribution des marchés de travaux de l'opération de rénovation/extension du presbytère en Médiathèque et actualisation du plan de financement

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES LES MIEUX DISANTES - SOLUTION DE BASE ET VARIANTES RETENUES	ENTREPRISE	VARIANTES RETENUES	Montant de base + variantes rete- nues H.T.
LOT N°01 - DEMOLITION – GROS-ŒUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	CRD	V01.01 remplacement des voiles béton V01.02 remplacement des planchers béton	426 000.00 €
LOT N°02 - MACONNERIE DE PIERRE	GOBIN		19 250.00 €
LOT N°03 - OSSATURE ET CHARPENTE BOIS	DANIEL		77 476.72 €
LOT N°04 - ETANCHEITE	CHOUX TOITURE		34 900.00 €
LOT N°05 - COUVERTURE ARDOISE - BARDAGES	POULAIN		79 480.15 €
LOT N°06 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	GLASSOLUTIONS		117 000.00 €
LOT N°07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS – AGENCEMENT	BCO	V 07.01 agencement espace de consultation V07.02 bar mobile	118 652.13 €
LOT N°08 - SERRURERIE - METALLERIE	TECH METAUX		30 660.60 €
LOT N°09 - DOUBLAGES – CLOISONNEMENTS – PLAFONDS	AMCI		87 981.00 €
LOT N°10 - SOLS CARRELAGE – FAIENCE – SOLS SOUPLES	MIRIEL		56 707.72 €
LOT N°11 - RAVALEMENT EXTERIEUR - PEINTURE	ARMOR PEINTURE		47 182.76 €
LOT N°12 - ASCENSEUR	ORONA		23 100.00 €
LOT N°13 - ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	SPIE		95 609.11 €
LOT N°14- PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION	EREO		135 906.88 €
TOTAL H.T.			1 349 907.07 €

Actualisation du plan de financement

Le conseil municipal avait précisé lors de sa délibération du 28 octobre 2019 que l'estimation actualisée avec variante incluses était de 1 254 943 € HT.

Le total du coût d'aménagement (Etudes préalables, travaux mobiliers...) après l'attribution des marchés est de 1 649 294 € HT.

Pour rappel, cette opération fait partie du projet de redynamisation du centre bourg et a reçu, à ce titre, un financement exceptionnel de 258 680 €.

Une demande de financement a été adressée à la Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC).

Considérant, le résultat de l'appel d'offres auprès des entreprises, M. le Maire propose d'adresser à la DRAC une actualisation du plan de financement de cette opération portant la demande de subvention à 863 272 € HT au titre de la création,

la rénovation, la restructuration, la mise en accessibilité ou l'extension d'une bibliothèque de lecture publique principale.

Etude de dépollution/démolition des parcelles du Pigeon Blanc et de la maison Jouve ;

Dans le cadre de projet de redynamisation du bourg, volet éco quartier, M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal, d'étudier la possibilité d'acquisition des parcelles du Pigeon Blanc et de la maison Jouve rue du Général de Gaulle, propriétés respectives de M. Fougeray et de France Domaine.

Afin de déterminer les coûts de dépollution/déconstruction de ces sites, les cabinets BURGEAP et SOCOTEC ont été missionnés pour analyser le terrain et les bâtiments de ces parcelles.

M. le Maire obtient l'accord du conseil municipal pour engager les négociations avec M. Fougeray au vu des coûts individualisés applicables à ses parcelles.

Point sur l'étude pour le projet d'Eco quartier et le Plan de développement du cœur de bourg

M. le Maire rappelle au conseil municipal la décision de repousser au mois de mars le lancement de la consultation pour une étude relative :

- au projet d'Eco quartier sur deux îlots ;
- au plan de développement du cœur de bourg.

En décembre 2019, a été déposée auprès des services de l'Etat une demande de prise en charge d'une étude flash sur le renforcement de la centralité du bourg bipolaire de la commune de Pleslin Trigavou, autrement dit une étude consacrée au développement complémentaire du bourg de Trigavou.

Cette étude flash aura vocation à impulser une démarche participative en lien avec la population de la commune sur la thématique du bourg de Trigavou. Considérant que cette étude flash ne saurait remplacer une étude approfondie des capacités et besoins de développement du bourg, M. le Maire obtient l'accord du conseil municipal pour ajouter ce volet à l'étude globale dont la consultation sera lancée au mois de mars.

Pour rappel, le choix du bureau d'étude sera confié à l'équipe issue des élections municipales.

Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour soutenir les commerçants impactés par les travaux de la rue Léon Pépin

Afin de prendre en compte les répercussions des travaux de requalification de la rue Léon Pépin, M. le Maire propose au conseil municipal la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable destinée à indemniser les préjudices éventuels subis par les commerçants de cette rue. Il est proposé que cette commission soit composée comme suit :

- Le Maire (président) ;
- Le Premier Adjoint en charge des travaux ;
- 1 représentant de la Chambre des métiers ;
- 1 représentant de la Trésorerie.

Les montants d'indemnisation déterminés par cette commission ont ensuite vocation à être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mise à disposition de locaux communaux au relais paroissial de Pleslin

Le Maire précise que l'association diocésaine de la paroisse de Ploubalay (relais Pleslin) utilise aujourd'hui une salle au rez-de-chaussée de la bibliothèque actuelle.

Du fait des travaux de rénovation/extension du presbytère en médiathèque, il est proposé de mettre à disposition le rez-de-chaussée de la maison communale, située au 1 rue Léon Pépin.

Il convient à cet effet de passer une convention avec l'association diocésaine de la paroisse de Ploubalay (relais Pleslin), précisant les conditions de cette mise à disposition.

Dinan agglomération

• **Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de l'année 2018**

Le conseil municipal à l'unanimité, **adopte** ces rapports présentés par M. Lemoine.

• **Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable et de gestion des déchets de l'année 2018**

Le conseil municipal à l'unanimité **prend acte** de la présentation de ces rapports par M. Lemoine.

CONSEIL DU 11/05/2020

Séance à huis clos

M. le Maire Jean Paul Leroy ouvre la séance en rappelant le résultat des élections du 15 mars dernier où la liste conduite par M. Thierry Orveillon a obtenu 71% des suffrages.

Dès le lendemain, le confinement déclaré par le Président de la République à compter du 17 mars à 12 h pour lutter contre la propagation du COVID-19, a considérablement changé la vie des français.

L'installation du conseil municipal et l'élection du maire, prévues le vendredi 20 mars à 19 h ont été reportées à une date qui sera connue dans les prochains jours.

Dans cette attente, le Gouvernement a précisé, par Décret ministériel, que les anciens exécutifs des communes et des intercommunalités restaient en place.

Durant cette période, M. le Maire précise au Conseil Municipal que les décisions qu'il a dû prendre l'ont été en accord avec Thierry Orveillon.

Point sur la rentrée scolaire

M. Yvon Presse, Adjoint aux affaires scolaires, présente le plan de déconfinement des écoles mis en place conformément au protocole sanitaire conçu par le Ministère de l'Education Nationale qui précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires après la période de confinement. (Voir article spécifique)

Point sur le plan de continuité d'activité des services municipaux

Mme Bontemps, Directrice Générale des Services, informe les conseillers des mesures précisées dans le plan de reprise des services municipaux.

Avis de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour soutenir les commerçants impactés par les travaux de la rue Léon Pépin

Par délibération en date du 21 février 2020, le conseil municipal a mis en place une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour soutenir les commerçants impactés par les travaux de la rue Léon Pépin.

Les seuls commerçants qui ont déclarés en mairie leur chiffre d'affaire avec un manque à gagner conséquent, lors des travaux de restructuration de la rue, sont Monsieur et Madame Gaillard, boulangers, 32 rue Léon Pépin.

La CIA s'est réunie le 9 mars 2020 en présence de Jean-Paul Leroy, Maire de Pleslin Trigavou, Loïc Lemoine, Premier Adjoint en charge des travaux, Jean-Pierre Jehan, Directeur commercial et marketing de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor, et de Monsieur et Madame Gaillard.

Après avoir pris connaissance du rapport d'un expert-comptable accrédité, qui précise le manque à gagner de la SARL Gaillard pendant la période de travaux (1er avril 2019 au 30 septembre 2019), le Maire a proposé que Monsieur et Madame Gaillard soient indemnisés à hauteur de 10 000 €.

Acquisition de la parcelle AL 160 dans le secteur du Pigeon Blanc (2679 m²)

Vu l'estimation du cabinet BURGEAP s'élevant à 36 650 € HT pour des coûts de travaux de : préparation, désamiantage, déconstruction, démolition des bâtiments, réception, livraison du terrain et remise en état,

Vu l'avis des domaines en date du 13 mars 2020 fixant la valeur vénale de la parcelle à 185 000 €,

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition d'acquisition formulée par M. le Maire, à savoir acquérir cette parcelle pour un montant de 180 000 €.

Acquisition de la parcelle AL 25 propriété « Jouve » rue du Général de Gaulle

Vu l'estimation du cabinet BURGEAP s'élevant à 58 350 € HT pour des coûts de travaux de : préparation, désamiantage, déconstruction, démolition du bâtiment, réception, livraison du terrain et remise en état,

Vu la proposition de France Domaine de vendre à la commune, le bien « Jouve », d'une surface de 780 m², classé en zone UB au PLUi, pour un prix de 25 000 €, dont elle est propriétaire,

Considérant que les principales actions du projet communal intègrent obligatoirement la conception de l'écoquartier ainsi que l'aménagement de l'îlot partiellement bâti du Pigeon-Blanc (anciens garages des chais et maison Jouve) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition d'acquisition de la propriété « Jouve », au montant de 25 000 €.

Préemption de l'immeuble cadastré section AB n°253, situé 1 rue du Général de Gaulle

Compte tenu des enjeux liés à l'immeuble en cours de vente situé au n° 1 rue du Général de Gaulle, en zone UA du PLUi, dans le périmètre d'application du droit de préemption le conseil municipal décide d'acquérir le bien pour un prix de 30 000 €, considérant que l'immeuble présente un intérêt réel pour mener à bien le projet participant à la revitalisation de son centre bourg.

Attribution du marché de travaux de voirie 2020

Le programme de voirie est constitué des secteurs suivants :

- Chantier n°1 : Trigavou – VC la Mennais (L = 320 m ; l varie de 3,00 à 4,50 m)
- Chantier n°2 : Trigavou – La ville Rouxel (L = 275 m ; l = 3,00 m)
- Chantier n°3 : Pleslin – rues du Champ Bily, de la Fontaine Yvon, d'Armor et du Trégor

Considérant le contexte exceptionnel et l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui sera consacré à l'élection du Maire ;

Considérant qu'il est impératif de ne pas perdre de temps pour s'assurer que le programme de voirie de la commune puisse être pris en charge par les entreprises avant la fin de l'année ;

Rappelant que la commune est accompagnée sur cette opération par les services de l'ADAC, assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Le conseil municipal à l'unanimité donne mandat à M. le Maire pour attribuer ce marché à l'entreprise la mieux disante.

Rénovation du Groupe scolaire Georges-Hervé : avenants

- Avenant n°2 Groupement SARC (entreprise AMCI)

L'avenant n°2 d'un montant en plus-value de 1 608 € HT est motivé par la pose d'un doublage ½ still, de BA13 vissée sur plafond et de coffres dans le lot n°09 - ISOLATION / CLOISONS SECHES détenu par l'entreprise AMCI.

Nouveau montant du marché 762 341 € HT.

- Avenant n°1 Groupement SARC (entreprise SARC)

L'avenant n°1 d'un montant en plus-value de 1 997 € HT est motivé par la création d'une fondation et d'un poteau BA sous jonction de poutres porteuses de plancher dans le lot n°03 – GOS ŒUVRE / MACONNERIE détenu par l'entreprise SARC.

Nouveau montant du marché 764 338 € HT.

Lotissement de la Guyonnais : avenant n°5 LEMEE TP

L'avenant n°5 d'un montant en plus-value de 6 250 € HT est motivé par la réalisation d'un ensemble de travaux en moins-value de 11 113 € HT et en plus-value de 17 393 € HT.

Nouveau montant du marché 331 371 € HT.

Dinan Agglomération : Convention constitutive de groupement de commande pour les achats de masques

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, Dinan Agglomération a proposé aux communes de son ressort la création d'un groupement de commandes ayant pour finalités :

- La réalisation d'économie d'échelle,
- La mutualisation des procédures de passation des marchés,
- Un gain en termes d'efficacité et de sécurité juridique,
- La simplification des phases de la procédure de marché pour les membres.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention.

COVID-19 : Attribution exceptionnelle de subventions

Considérant l'investissement particulier des associations locales dans la gestion de la crise relative au COVID-19,

Le conseil municipal à l'unanimité vote le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- Secours catholique : 250 €
- Secours populaire : 250 €
- Banque alimentaire : 250 €
- Restaurants du cœur : 250 €
- Protection civile : 100 €

Question diverse

- Lotissement communal de La Ville Even

M. le Maire informe les conseillers que la réunion publique de concertation prévue dans le courant du mois d'avril n'a pu se tenir pour cause de COVID 19. Néanmoins le maître d'œuvre du futur lotissement de la Ville Even va adresser un questionnaire aux riverains du lotissement.

CONSEIL DU 23/05/2020

Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean Paul Leroy, maire sortant qui déclare installer dans leur fonction au conseil municipal de Pleslin Trigavou :

Thierry Orveillon (1) Viviane Picouays, Jean Paul Leroy, Françoise Gilbert, Serge Chevalier, Thaïs Foucrit, Yvon Presse, Estelle Guibert, Jean-Yves Lacroix, Céline Taillard, Eric Hervé, Annie Darot, Jean-Claude Allain, Flore Huguette (1), Régis Champagne (1), Sylvie Vadis (2), Loïc Lemoine, Valérie Melouet-Doaré, Laurent Mousset, Charlotte Geslain, Philippe Martineau, Marie-France Salmon, Erwan Marie, Françoise Bichon, Bernard Kodric, Bénédicte Renault, Laurent Frankowski.

(1) conseiller communautaire titulaire

(2) conseiller communautaire remplaçant

Election du Maire

M. Jean Paul Leroy doyen de l'assemblée procède à l'appel nominal des membres du conseil, constatant qu'il y a 25 conseillers présents, deux ayant donné procuration.

M. Jean Paul Leroy propose au nouveau conseil municipal la candidature de M. Thierry Orveillon. Il demande s'il y a d'autres candidats. Mme Françoise Bichon propose sa candidature.

Le résultat du vote à bulletin secret est de 23 voix pour M. Thierry Orveillon, deux voix pour Mme Françoise Bichon et deux bulletins blancs.

M. Thierry Orveillon est élu Maire de Pleslin Trigavou et est immédiatement installé.

M. Jean Paul Leroy remet l'écharpe de Maire à Thierry Orveillon.

Mot de remerciement du Maire

C'est un grand honneur pour moi d'accepter la mission que vous me confiez aujourd'hui et croyez bien que je suis conscient des responsabilités qui sont aujourd'hui les miennes.

C'est aussi avec beaucoup de joie que je vois enfin l'aboutissement, après cette période de confinement, d'une campagne électorale et d'une élection qui m'ont permis de travailler avec toute une équipe de femmes et d'hommes portés par l'intérêt collectif. Je tiens donc à remercier, une nouvelle fois, toutes celles et ceux qui se sont investis dans cette campagne électorale, qu'ils aient été élus, ou non élus compte tenu de leur positionnement dans la liste électorale.

Ce nouveau conseil municipal est composé à la fois de conseillers d'expérience et de nouveaux élus, issus de la liste majoritaire et de la liste minoritaire. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacune et chacun d'entre vous, en ayant pour objectif permanent de veiller à l'intérêt collectif des habitants de PLESLIN TRIGAVOU. Je vous remercie de votre confiance.

Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire informe l'assemblée que la commune peut proposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit.

Considérant la désignation future de deux délégués, M. le Maire propose la création de sept postes d'adjoints, Le conseil municipal, avec 23 voix pour, deux abstentions (MM. Frankowski et Kodric) et deux voix contre (Mmes Bichon et Renault), fixe à sept le nombre d'adjoints pour la durée du mandat.

Election des adjoints

Le Maire propose la liste suivante :

- Loïc Lemoine, premier adjoint
- Charlotte Geslain, deuxième adjointe
- Serge Chevalier, troisième adjoint
- Sylvie Vadis, quatrième adjointe
- Yvon Presse, cinquième adjoint
- Flore Huguette, sixième adjointe
- Jean Paul Leroy, septième adjoint

Mme Bichon interpelle M. le Maire sur les règles de la parité considérant que le Maire et son premier adjoint devraient être de sexe différent.

Réponse : Dans les communes de + de 1 000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue ; il s'agit de listes bloquées composées alternativement de candidats de sexe différent. Le Maire ne fait pas partie de la liste des adjoints et cette alternance ne s'applique pas à lui. Aucune disposition n'impose donc que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

La liste conduite par M. Loïc Lemoine est élue avec 23 voix.

Désignation des missions des adjoints

Le Maire propose à l'Assemblée les missions à attribuer aux membres de la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix pour et quatre abstentions (Mmes Bichon et Renault, MM. Frankowski et Kodric) approuve les propositions, à savoir :

- **Thierry Orveillon**, Maire en charge de l'administration générale et de la gestion du personnel
- **Loïc Lemoine**, premier adjoint en charge des travaux, de la voirie et des bâtiments
- **Charlotte Geslain**, deuxième adjointe en charge de la stratégie climat, de la qualité de vie, du tourisme et des projets participatifs
- **Serge Chevalier**, troisième adjoint en charge de la solidarité, des sports et de la vie associative, délégué à l'état civil de Trigavou
- **Sylvie Vadis**, quatrième adjointe en charge de la culture, de l'animation et de la communication
- **Yvon Presse**, cinquième adjoint en charge de l'éducation et de la restauration collective
- **Flore Huguerre**, sixième adjointe en charge de la jeunesse et de la mobilité
- **Jean Paul Leroy**, septième adjoint en charge de l'aménagement du territoire

Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

M. Le Maire rappelle que l'enveloppe globale brute mensuelle maximum est constituée de l'indemnité du Maire et des sept adjoints.

Pour financer les deux délégués qui seront nommés par arrêté du Maire, le Maire propose de réduire de 15.3158 % l'indemnité du Maire et des adjoints.

Mais Pleslin Trigavou étant commune siège du bureau centralisateur du canton, un taux de majoration de 15% de l'indemnité du maire et des adjoints est envisageable. M. le Maire propose au conseil municipal de considérer ce taux.

CONSEIL DU 29/05/2020

Délégués municipaux aux finances et à l'urbanisme : Fixation des indemnités

Nominations

Lors du conseil municipal du 23 mai dernier, le Maire avait annoncé la désignation future par arrêté de deux délégués.

Ainsi et conformément à ce qui avait été annoncé :

- M. Régis Champagne a été nommé délégué aux finances et aux relations intercommunales ;
- M. Jean-Claude Allain, a été nommé délégué à l'urbanisme

Fixation des indemnités

M. Le Maire rappelle que pour financer les deux délégués, l'indemnité du Maire et des adjoints a été réduite de 15.3158 %. Le Maire propose que le délégué aux finances perçoive ap-

proximativement la même indemnité que les adjoints et que le délégué à l'urbanisme perçoive approximativement la moitié de cette somme.

Le conseil municipal avec 24 voix pour et trois abstentions (MM. Allain, Champagne et Kodric) fixe les indemnités pour les délégués municipaux à compter du 29 mai 2014 selon les modalités détaillées ci-dessus.

Désignation des Présidents et des membres des commissions

Les commissions sont chargées d'instruire les dossiers soumis au conseil municipal. C'est en leur sein que le travail de prospective et d'élaboration des décisions municipales est effectué. Les commissions font des propositions au conseil, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales.

Ces commissions pourront prendre un caractère extra-municipal si le besoin s'en fait sentir pour mieux faire vivre la démocratie participative. M. le Maire propose les compositions suivantes :

Commission des Finances

Vice-Président : Régis Champagne

Membres : Philippe Martineau, Laurent Mousset, Estelle Guibert, Bénédicte Renault,

Commission de l'Education

Vice-Président : Yvon Presse

Membres : Valérie Mellouet-Doaré, Céline Taillard, Françoise Bichon,

Commission de l'Aménagement du territoire

Vice-Président : Jean Paul Leroy

Membres : Jean-Claude Allain, Laurent Mousset, Françoise Bichon, Laurent Frankowski

Commission des Travaux

Vice-Président : Loïc Lemoine

Membres : Jean-Claude Allain, Jean-Yves Lacroix, Erwan Marie, Laurent Frankowski

Commission de la Stratégie climat

Vice-Présidente : Charlotte Geslain

Membres : Annie Darot, Françoise Gilbert, Céline Taillard

Commission de la Restauration collective

Vice-Président : Yvon Presse

Membres : Viviane Picouays, Céline Taillard, Françoise Bichon,

Commission des Sports et de la vie associative

Vice-Président : Serge Chevalier

Membres : Régis Champagne, Viviane Picouays, Eric Hervé,

Commission de la Solidarité

Vice-Président : Serge Chevalier

Membres : Marie-France Salmon, Françoise Gilbert, Viviane Picouays, Valérie Mellouet-Doaré, Erwan Marie, Bénédicte Renault,

Commission de la Jeunesse

Vice-Présidente : Flore Huguerre

Membres : Françoise Gilbert, Valérie Mellouet-Doaré, Estelle Guibert, Céline Taillard

Commission du Personnel communal

Président : Thierry Orveillon

Membres : Jean-Claude Allain, Régis Champagne, Viviane Picouays, Eric Hervé

Commission de l'Urbanisme

Vice-Président : Jean-Claude Allain

Membres : Jean-Yves Lacroix, Marie-France Salmon, Régis Champagne, Erwan Marie, Laurent Frankowski

Commission de la Communication

Vice-Présidente : Sylvie Vadis

Membres : Annie Darot, Valérie Mellouet-Doaré, Estelle Guibert

Commission de la Mobilité

Vice-Présidente : Flore Huguerre

Membres : Régis Champagne, Eric Hervé, Françoise Bichon

Commission de la Culture et animations

Vice-Présidente : Sylvie Vadis

Membres : Annie Darot, Marie-France Salmon, Régis Champagne, Laurent Mousset, Bernard Kodric

Commission des Projets participatifs

Vice-Présidente : Charlotte Geslain

Membres : Annie Darot, Erwan Marie, Céline Taillard, Bernard Kodric

Commission de la Qualité de vie et du tourisme

Vice-Président : Charlotte Geslain

Membres : Annie Darot, Marie-France Salmon, Bernard Kodric

Le conseil municipal à l'unanimité désigne les présidents et les membres des commissions municipales présentées ci-dessus.

Suite à la question de M. Martineau, M. le Maire informe les conseillers que la commission développement économique n'est pas proposée dans la mesure où cette compétence relève de Dinan Agglomération. M. le Maire sera l'éléu référent de la commune auprès de Dinan Agglomération pour cette mission de développement économique.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres comprend, outre le Maire ou son représentant qui en est le président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Président : M. le Maire Thierry Orveillon

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'élire :

- 5 membres titulaires : Loïc Lemoine, Jean Paul Leroy, Jean-Yves Lacroix, Françoise Bichon, Laurent Frankowski
- 5 membres suppléants : Jean-Claude Allain, Estelle Guibert, Erwan Marie, Régis Champagne, Charlotte Geslain

Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale

• Le Maire est d'office Président du CCAS

• Le conseil municipal à l'unanimité décide d'élire :

- Vice-Président : Serge Chevalier
- Membres : Jean-Claude Allain, Viviane Picouays, Françoise Gilbert, Flore Huguerre, Bénédicte Renault, Valérie Mellouet-Doaré, Marie-France Salmon

Désignation des délégués dans les différentes structures intercommunales

Le conseil municipal à l'unanimité désigne les délégués dans les différentes structures intercommunales :

- Syndicat d'Eau des Frémur : Loïc Lemoine - Jean Yves Lacroix
- Syndicat Départemental d'Energie : Thierry Orveillon - Jean Paul Leroy
- Syndicat de Gendarmerie : Thierry Orveillon - Jean Claude Allain
- ADSCE Beaussais Rance Frémur : Flore Huguerre
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Thierry Orveillon
- Référents mission locale : Serge CHEVALIER - Flore Huguerre
- Correspondant « défense » : Jean Claude Allain
- Référent sécurité routière : Jean Paul Leroy
- Référent ERDF : Loïc Lemoine
- Référent SAGE : Charlotte Geslain

Attribution du marché pour le programme de voirie 2020

Le conseil municipal à l'unanimité attribue le marché à l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'entreprise COLAS pour 84 936 € HT. Pour rappel l'enveloppe budgétaire allouée à cette opération est de 100 000 € HT.



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Thaïs Foucrit



Estelle Guibert



Jean-Yves Lacroix



Céline Taillard



Thierry Orveillon
Maire



Loïc Lemoine
1^{er} Adjoint



Charlotte Geslain
2^{ème} Adjoint



Serge Chevalier
3^{ème} Adjoint



Eric Hervé



Annie Darot



Valérie Mellouët-Doaré



Laurent Mousset



Sylvie Vadis
4^{ème} Adjoint



Yvon Presse
5^{ème} Adjoint



Flore Huguerre
6^{ème} Adjoint



Jean-Paul Leroy
7^{ème} Adjoint



Philippe Martineau



Marie-France Salmon



Erwan Marie



Françoise Bichon



Régis Champagne



Jean-Claude Allain



Viviane Picouays



Françoise Gilbert



Bernard Kodric



Bénédicte Renault



Laurent Frankowski



ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2020 COMMUNE DE PLESLIN TRGAVOU

► LISTE 1 FRANÇOISE BICHON

BICHON Françoise
KODRIC BERNARD
RENAULT Bénédicte
FRANKOWSKI Laurent

► LISTE 2 THIERRY ORVEILLON

ORVEILLON Thierry (Conseiller communautaire)	ALLAIN Jean-Claude HUGUERRE Flore (Conseiller communautaire)
PICOUAYS Viviane	CHAMPAGNE Régis (Conseiller communautaire)
LEROY Jean-Paul	VADIS Sylvie
GILBERT Françoise (Conseiller communautaire)	LEMOINE Loïc
CHEVALIER Serge	MELLOUET-DOARE Valérie
FOUCRIT Thaïs	MOUSSET Laurent
PRESSE Yvon	GESLAIN Charlotte
GUIBERT Estelle	MARTINEAU Philippe
LACROIX Jean-Yves	SALMON Marie-France
TAILLARD Céline	MARIE Erwan
HERVE Eric	
DAROT Annie	

RÉSULTATS DES VOTES

	Total	%
Inscrits	2966	100,00%
Votants	1610	54,28%
Blancs	14	0,87%
Nuls	38	2,36%
Suffrages exprimés	1558	96,77%
Liste 1 Françoise BICHON	451	28,95%
Liste 2 Thierry ORVEILLON	1107	71,05%

PLESLIN TRIGAVOU 2020 AVEC VOUS

Suite au résultat des élections municipales dans un contexte anxiogène inédit de covid -19 :

Tout d'abord nous tenons à féliciter notre nouveau maire Thierry Orveillon ainsi que son équipe pour leur large victoire.

Je voulais aussi remercier toute l'équipe « Pleslintrigavou2020avecvous » que j'ai eu l'honneur et le plaisir de conduire au cours de cette campagne électorale, qui a mené un véritable combat, que nous avons voulu honnête, propre et constructif pour l'avenir de notre commune. Nous remercions vivement les électrices et les électeurs qui nous ont apporté leur soutien et leur confiance avec 29% des voix, nous faisant ainsi bénéficier de quatre sièges au conseil municipal.

C'est avec cette même détermination que nous continuerons d'être à votre écoute, de vous défendre et vous représenter au sein de notre commune.

Nous souhaitons par conséquent travailler avec cette nouvelle équipe élus au nom de tous les citoyens et dans l'intérêt général.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin, démarche et problème non résolus.

Contact.pleslin.trigavou.2020@gmail.com

" Avec tout notre dévouement "

CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ LE SAMEDI 29 FÉVRIER

En présence de Marie-Françoise Hamon adjointe déléguée à l'état civil de Trigavou et de Viviane Picouays, membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, le Maire Jean Paul Leroy, a accueilli en mairie les jeunes qui allaient voter pour la première fois lors des élections municipales du 15 mars. Il s'agissait de leur remettre leurs cartes d'électeurs et le livret du citoyen, rappelant les droits mais aussi les devoirs civiques.



PORTRAITS DES NOUVEAUX ÉLUS DANS LA MUNICIPALITÉ

FLORE HUGUERRE, ADJOINTE À LA JEUNESSE ET À LA MOBILITÉ



QUI ÊTES-VOUS ?

J'ai 51 ans, 3 enfants de 12, 21 et 28 ans. Je vis depuis 16 ans à la Ville Trietz en Pleslin Trigavou.

De formation initiale animatrice sociale, j'ai eu l'occasion de servir mes concitoyens durant mon emploi de coordinatrice des temps d'activités périscolaires des trois écoles de la commune. J'ai ensuite obtenu le diplôme de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Je suis actuellement salariée du CLIC de la Côte d'Emeraude en qualité d'intervenante sociale numérique.

Mes valeurs forgent mon éthique de vie à savoir le non jugement et la solidarité. J'essaie d'œuvrer pour un mieux vivre pour tous à travers mes différents mandats associatifs dans le développement local et la représentation de parents notamment.

VOS MOTIVATIONS POUR LA COMMUNE ?

Je souhaite, dans la continuité de mon parcours, m'investir dans la politique au sens de la gestion de la commune.

Mes missions au sein de Dinan agglomération rejoindront mon mandat d'adjointe, à savoir la jeunesse et la mobilité, sachant que les fonctions de chacun des adjoints sont transversales.

Pour la jeunesse (les jeunes) Il s'agit de favoriser l'autonomie de chacun en définissant puis mettant en place une politique en faveur des jeunes dans tous les domaines les concernant.

En ce qui concerne la mobilité, nous allons travailler notamment sur des sujets liés aux échanges interurbains et entre les 2 bourgs, aux transports en communs, au plan vélo qui sera poursuivi, et apporterons une attention toute particulière aux personnes à mobilité réduite.

Au vu de ces nombreux objectifs, il me semble que les six prochaines années seront denses ! Je les mets à disposition de notre nouveau Maire et de ses administrés.

CHARLOTTE GESLAIN, ADJOINTE À LA STRATÉGIE CLIMAT, QUALITÉ DE VIE, TOURISME ET PROJETS PARTICIPATIFS



QUI ÊTES-VOUS ?

Jeune maman d'un petit garçon de 6 mois, en couple, 31 ans, installée à Pleslin depuis 5 ans. Attachée à la vie locale, j'ai souhaité m'investir au sein de la municipalité afin d'apporter mes compétences et mes idées au service d'une commune

dynamique et en perpétuel renouveau. Diplômée d'un master en gestion de l'environnement littoral à l'Université de la Rochelle, j'ai multiplié les expériences professionnelles dans différentes structures : service de l'Etat, ONG, entreprise. Je m'épanouis aujourd'hui au sein de l'association COEUR Emeraude en tant que chargée de mission Mer & Littoral mettant au centre de mes préoccupations le développement durable d'un territoire et de ses activités.

VOS MOTIVATIONS POUR LA COMMUNE ?

Face au dérèglement climatique, il est urgent et primordial d'accélérer la transition écologique, énergétique et sociétale. Afin d'aider ses habitants à aborder sereinement mais concrètement cette transition, la commune doit être un maillon essentiel de ce changement : réinventer la gouvernance de demain en favorisant la co-construction des projets, cultiver le mieux vivre ensemble, faire rayonner la commune au travers de son patrimoine culturel et naturel et ancrer Pleslin Trigavou au cœur du futur Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude.

RÉGIS CHAMPAGNE, CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX FINANCES ET AUX RELATIONS INTERCOMMUNALES



QUI ÊTES-VOUS ?

J'ai 52 ans, marié, 3 garçons, habitant Pleslin Trigavou depuis 2001, conseiller depuis 2008. J'ai occupé le poste de vice-président de la Communauté de Communes Rance-Frémur en charge des activités sportives intercommunales de 2008 à 2017 (date de création de Dinan Agglomération).

VOS MOTIVATIONS POUR LA COMMUNE ?

J'ai souhaité lors de cette campagne participer activement au sein de la municipalité et de l'intercommunalité pour continuer à développer notre territoire dynamique et agréable à vivre.

Professionnellement, je suis responsable d'un service de contrôle non destructif (contrôle de la bonne santé matière des pièces de structures d'avion) sur le site aéroportuaire de Dinard-Pleurtuit depuis 29 ans. Cette profession implique des impératifs de rigueur, de réflexion et d'analyse que je m'efforcerais d'appliquer dans ce nouveau rôle au sein du conseil municipal.

HONORARIAT POUR MARIE-FRANÇOISE HAMON

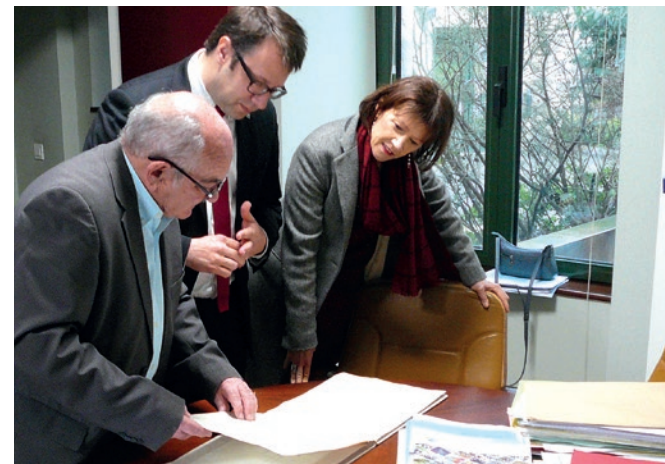


Jean-Paul Leroy et Thierry Orveillon proposent que Marie-Françoise Hamon soit nommée maire honoraire de Pleslin Trigavou par M. le Préfet des Côtes d'Armor, à la suite l'exercice de ses fonctions municipales. Elue conseillère municipale de Pleslin Trigavou le 13 mars 1983 sur la liste de Charles Josselin, elle est devenue en 1989 Maire déléguée de Trigavou jusqu'au 31 décembre 2012. Au premier janvier 2013, lors de la fusion simple de Pleslin Trigavou,

elle a pris la fonction d'adjointe déléguée de Pleslin Trigavou, Jean Paul Leroy étant alors Maire. Aux élections municipales de mars 2014, elle est nommée deuxième adjointe de Pleslin Trigavou. Enfin le 28 novembre 2016, elle est élue déléguée à la communauté d'agglomération de Dinan. Le 16 mars 2020, elle quitte ses fonctions d'élue, après 37 années de vie municipale.

BON VENT À MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE

Après deux ans et demi passés dans l'arrondissement de Dinan, Madame Consille a été nommée sous-préfète de l'arrondissement de Boulogne sur mer dans le Pas-de-Calais. Nous la remercions chaleureusement de nous avoir accompagnés sur de nombreux dossiers dont en particulier la redynamisation du centre-bourg. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Bernard Musset.



Madame Dominique Consille et Monsieur Loïg Chesnais-Girard le Président du Conseil Régional de Bretagne signant le livre d'or de la commune

APPEL À CANDIDATURE

La mairie de Pleslin Trigavou recherche une à deux personnes de la commune ou des proches environs intéressées par des missions de remplacement dans le service périscolaire (ménage, cantine, garderie). Remplacements ponctuels à l'heure ou de plusieurs jours en fonction des besoins. Grande disponibilité recherchée. Si intéressé merci d'adresser vos CV et candidatures en mairie.

RAPPEL AUX RÈGLES DE CIVISME

La Mairie reçoit trop souvent des plaintes de concitoyens concernant les nuisances sonores provoquées par certains conducteurs de deux-roues. Je rappelle que ce genre de pratique peut s'apparenter à des actes de « rodéo urbain » qui, depuis une loi de 2018, sont des délits donnant une base légale aux forces de l'ordre pour intervenir dans ce domaine. Avant de devoir en arriver là, et à titre de prévention, nous invitons donc les personnes concernées, ou leurs parents le cas échéant, à mettre fin à ces pratiques dangereuses et à faire preuve du civisme élémentaire afin de préserver la tranquillité des habitants de la commune.

Par ailleurs, nous constatons trop souvent que des voitures sont garées sur les trottoirs de nos rues, empêchant les piétons, les personnes à mobilité réduite, les parents accompagnés de leurs enfants en poussette, de marcher en toute sécurité. Pensons à la sécurité de nos enfants et rappelons qu'il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si le marquage au sol l'autorise expressément.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

• Nolwenn Renault	40 G La Grabotais	12/01/2020
• Manoë Beauchêne	14 rue de la Forge	13/01/2020
• Ayanah Robert	54 B La Grabotais	04/02/2020
• Adèle Hily	46 la Grabotais	07/02/2020
• Ancolie Monnier	11 rue du Goëlo	27/02/2020
• Arthur Le Flougoc	4 La Rouxière	08/03/2020
• Bréval Guiard	19 Cordel	06/04/2020
• Ambre Triguier	14 B François Mitterand	21/04/2020
• Timothée Heuzé	18 rue des Mégalithes	03/05/2020
• Elsa Ruaux Delaroché	16 Houillard	04/05/2020
• Jules Dejougé Ziegler	8 La Rouxière	14/05/2020
• Louis Frin	17 allée du Petit Bois	20/05/2020
• Malo Hervé	33 Le Bas Gray	21/05/2020
• Shanel Poulard	31 rue Léon Pépin	28/05/2020
• Luke Courtel	5 La Butte de Broons	04/06/2020

Nos vœux d'heureuse et longue vie à ces petits pleslinois trigavouais.

MARIAGES

• Astride Avignon et Sylvie Labrosse	12 Lauriais	01/02/2020
• Christophe Robin et Vanessa Pieri	21 bis La Rouxière	15/02/2020
• Fabien Léhon et Vanessa Bouvet	32 La Rouxière	20/06/2020

PACS

• Eric Poret et Cécile Perrée	2 Houillard	06/03/2020
• Benjamin Josset et Jessica Rouillé	4 rue Louise Michel	06/04/2020

Nous leur souhaitons de connaître harmonie et bonheur.

DÉCÈS

- Marie-Louise Henry née Toquec le 07/02/1942 décédée le 08/01/2020 à Port-Marly
- Rosalie Giordano née Laforgue le 03/03/1926 décédée le 15/01/2020 à Pleurtuit
- Juliette Merdrignac née Le Toux le 11/05/1944 décédée le 26/01/2020 à Dinan
- Ida Hervé née Nogues le 07/11/1926 décédée le 27/01/2020 à l'Ehpad de l'Orme
- Jeannette Morvan née le 29/08/1925 décédée le 28/01/2020 à Dinan
- Denise Poilvé née Ronxin le 14/06/1919 décédée le 31/01/2020 à Crécy-la-chapelle
- Marguerite Rejaud née Binard le 14/09/1925 décédée le 02/02/2020 à Dinard
- Daniel Lepetit-Cérel né le 27/03/1969 décédé le 03/03/2020 à Pleslin-Trigavou
- Jean Saiget né le 22/08/1925 décédé le 05/03/2020 au Minihic-sur-Rance
- Eliane Fontaine née Divet le 20/08/1940 décédée le 15/03/2020 à Rennes
- Francis Mercier né le 25/06/1930 décédé le 15/03/2020 à l'Ehpad de l'Orme
- Simonne Laurilleux née Bouvier le 23/01/1930 décédée le 17/03/2020 à Saint-Malo
- Eugène Dufreche né le 06/12/1921 décédé le 18/03/2020 à Saint-Malo
- Marie Rouaud née Cholet le 22/09/1923 décédée le 25/03/2020 à Cestas
- Huguette Venriès née Bodin le 04/06/1933 décédée le 27/03/2020 à l'Ehpad de l'Orme
- Lucienne Girardet née Garnier le 22/01/1924 décédée le 30/03/2020 à Dinan
- Michel Rondel né le 28/09/1939 décédé le 01/04/2020 à Dinan
- Bernard Lesaignoux né le 23/09/1924 décédé le 02/04/2020 à Vic-la-Gardiole
- Yann Hochet né le 20/11/1966 décédé le 05/04/2020 à Dinan
- Jeannine Alix née Cardin le 02/09/1929 décédée le 11/04/2020 à Dinan
- Marie-Paule Treust née Ollie le 24/12/1941 décédée le 15/04/2020 à Saint-Malo
- Christine Robert née Briois le 15/02/1953 décédée le 27/04/2020 à Dinan
- Yvonne Gautier née Galodé le 28/04/1931 décédée le 30/04/2020 à Pleslin-Trigavou
- Gabrielle Leveder née Justin le 29/12/1931 décédée le 01/05/2020 à Rochefort
- Philippe Le Berre né le 31/10/1971 décédé le 05/05/2020 à Languenan
- Marie Oléron née Armange le 31/03/1923 décédée le 16/05/2020 à l'Ehpad de l'Orme
- Jacqueline Pasty née Mourin le 23/01/1938 décédée le 18/05/2020 à Rennes
- Henri Le Bon né le 28/11/1942 décédé le 21/05/2020 à la Rochelle
- Robert Rondel né le 28/08/1932 décédé le 25/05/2020 à Dinan
- Simone Guguen née Guyon le 11/05/1924 décédée le 01/06/2020 à l'Ehpad de l'Orme
- Marcel Hingant né le 23/04/1934 décédé le 08/06/2020 à Dinan
- Marcel Deschamps né le 29/07/1942 à Dinan décédé le 17/06/2020 à Dinan

Nous prions les familles de bien vouloir agréer nos condoléances.

COVID 19

QUELQUES ÉTAPES DU CONFINEMENT

Tout d'abord, dès début mars, notre résidence de l'Orme a été « protégée » par les mesures prises par la Directrice et les personnels, à savoir :

- **Mi-février** : confinement en chambre des nouveaux résidents,
- **2 mars** : surveillance de température des personnels, port de masques pour le personnel et notification des personnes présentes dans la structure sur un registre
- **9 mars** : mise en place du plan bleu
- **16 mars** : fermeture des portes de la structure aux visites, mise en place skype et facebook, concerts d'artistes de chez eux
- **19 mars** : appel à la confection des masques tissus, dons de chocolats de pâques, gâteaux, fleurs...etc.
- **30 mars** : confinement des résidents dans leurs appartements, repas pris en chambres, transformation de la salle d'animation en unité COVID
- **3 avril** : sorties extérieures dans le jardin de quelques résidents
- **22 avril** : début des visites à l'extérieur derrière un plexiglass
- **11 mai** : déconfinement selon protocole ARS
- **2 juin** : reprise des repas pour les résidents au restaurant midi et soir



À partir du 16 mars, des consignes rigoureuses ont été mises en vigueur à la cuisine centrale. L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Émeraude s'est aussi mobilisée dans ses missions essentielles auprès d'un public fragilisé et isolé. Un service d'accompagnement personnalisé des personnes isolées a été coordonné par la mairie avec une vingtaine de volontaires.

L'ensemble des services publics communaux ont été maintenus avec des conditions de fonctionnement adaptées. L'accueil des enfants des personnels soignants a été assuré dans nos trois écoles. L'info du confiné a été distribué dans chaque famille, précisant entre autres le fonctionnement des commerces et les ventes à la ferme.



L'éclairage public a été coupé sauf dans les deux bourgs.

• La rentrée scolaire

La rentrée scolaire du 12 mai a fait l'objet de trois protocoles rigoureux rédigés mutuellement par les directrices et la mairie, permettant d'assurer la sécurité sanitaire des écoliers, des enseignants et des personnels d'encadrement.



• Distribution des masques

Commande anticipée de masques tissu auprès de ADL Décoration (Quévert) de 600 masques destinés aux personnes de 75 ans et plus (environ 400) et aux personnes à risques (environ 200). Distribution à domicile par les membres de la municipalité le 25 avril et jours suivants.



Réception d'une première livraison par Dinan Agglomération de 370 masques enfants. Distribution le 8 mai.

Réception par Dinan agglomération de 1 100 masques adultes. Distribution le 16 mai d'environ 900 masques ; le reste (environ 200) distribué en mairie le 17 mai et le 29 mai. Réception par Dinan Agglomération de la commande supplémentaire de 2 240 masques adultes. Distribution le 30 mai.



Sur ce stock, mise à disposition de 240 masques à l'EHPAD, pour les familles lors des visites aux résidents, le reste étant à la mairie à la distribution des habitants. Ce sont donc 600 masques acquis par la commune et 3710 en partenariat avec Dinan Agglomération soit au total 4310 masques.



Remise des masques par Thierry Orveillon, le Maire accompagné par Jean Paul Leroy, à Chantal Bouloux directrice et Caroline Brocher infirmière.

• Un 8 mai « confiné »

Dépôt d'une gerbe par le Maire en présence de Marie-Françoise Hamon, Jean-Claude Allain et André Noël, président des anciens combattants.





TRAVAUX

VOIE DOUCE ENTRE NOS DEUX BOURGS

Lors du coulage du sable-ciment à 6% dans la traversée du bois des Ecouailles, il avait été conseillé d'éviter d'emprunter la piste durant quelques jours. « A quelque chose malheur est bon ! » Le confinement nous a obligé à respecter cette préconisation faite par le maître d'œuvre ADAO et la société COLAS bien au-delà du strict nécessaire. L'entreprise Nature et paysage de Bédée est venue faire les reprises de gazon dans le bois et à la Quinois. Quant à la vétuste passerelle qui enjambe le Frémur, c'est Philippe Crespel de Trémereuc qui l'a remplacée.

De l'avis des usagers et des riverains la voie douce élargie et embellie permet de circuler plus rassuré et même d'apprécier en toute quiétude les colverts et autres poules d'eau qui nichent sur le plan d'eau entre nos deux bourgs.



VOIE DOUCE CHEMIN DES LONGUES RAIES

Ce chantier n'a pas échappé à ce qui est devenue la règle du COVID 19, à savoir du retard dans les travaux publics... Néanmoins, la société COLAS, en sous-traitance de Fabien Marchand ZI de la Grignardais adjudicataire du marché, a réalisé le bi-couche de couleur beige à la fin du mois de mai. Quelques potelets bois sont implantés en face des propriétés pour bien séparer les voies de circulation véhicules-piétons.



RÉFECTION DE LA VOIE COMMUNALE

Dinan Agglomération ayant pris la compétence des voies de liaison hors agglomération, il leur a été demandé en 2020 de réaliser la section de la route communale de la Grabotais aux Landes de Reine.

Pour rappel l'an passé, en partenariat avec les élus de Pleurtuit, nous avons préconisé à Dinan agglomération de rénover la voie des Landes de Reine aux Cinq Chemins en direction de Trébéfour.

Cette année dans le parc des routes restant à la commune, les élus ont choisi la réfection par un tapis d'enrobé à chaud de la voie du Creux à la Ville Rouxel via la Menais, mais également les rues du Champ Bily et de la Fontaine Yvon.

Ces deux rues qui ont été créées voilà un demi-siècle et qui subissent un trafic intense de véhicules, seront rénovées par la pose d'un béton bitumeux. Les rues du Trégor et de l'Armor, perpendiculaires à ces voies, seront également goudronnées.

Au niveau du carrefour des rues de Penthivière et du Champ Bily un plateau ralentisseur sera créé, dans le but de faire respecter les 30 km/h et les priorités à droite dans ces lotissements. La société COLAS de Miniac-Morvan a été adjudicataire du marché lors de l'appel d'offres, un marché préparé par l'agence départementale d'aide aux collectivités (ADAC).

CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE

L'imposante grue jaune qui vient d'être installée au pied de l'ancien presbytère est le phare du futur chantier de la médiathèque et, par la même celui de la redynamisation du bourg. La dernière semaine de mai, la bibliothécaire et les agents techniques ont déménagé la bibliothèque actuelle dans la garderie du groupe scolaire Georges-Hervé et cela pour la durée du chantier, soit environ une année.

Début juin, l'entreprise CRD de Jugon en charge du gros œuvre et des aménagements extérieurs a commencé les travaux de démolition. Avec l'architecte Xavier Pageot de Saint-Brieuc une attention toute particulière a été portée, aux différents accès, du multiservices, du cimetière, des WC, et à la sécurité routière en général.



RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE GEORGES-HERVÉ

Cette restructuration a pris quelques semaines de retard... En effet, nos prévisions étaient de terminer les travaux aux vacances de Pâques, tout compte fait cela se fera avant celles d'été ! Un merci aux entreprises qui ont su s'adapter aux mesures sanitaires au sein d'une école qui est restée ouverte pour accueillir les enfants des soignants. L'opinion des professeurs et des élèves des classes élémentaires qui ont en fin d'année dernière déménagé dans leurs nouveaux locaux est élogieuse : « c'est une réussite ! » gageons qu'il en sera de même pour les classes de maternelles qui vont quitter les préfabriqués pour retrouver leurs classes rénovées. Les professeurs, parents, personnel qui gravitent autour de l'école se sont concertés pour l'aménagement des abords et ont rendu leur copie à la municipalité et au cabinet d'architectes Bucaille Wiener afin de les aider à entériner un projet de circulation fluide et sécurisée aux trois entrées du groupe scolaire Georges-Hervé.



TRAVAUX PRINTANIER

Durant les deux mois de la crise sanitaire, le service technique communal n'a été arrêté que quelques jours, assez vite il a repris le travail, en respectant bien sûr les mesures barrières préconisées par le gouvernement. Si le confinement a interdit les déplacements des hommes, il n'a pas empêché, et c'est heureux, la nature de reprendre ses droits.

Quelques rares citoyens se sont étonnés de voir l'herbe pousser un peu partout, ce sont peut-être les mêmes qui s'étonnent que les feuilles tombent à l'automne sur les trottoirs ! Il est bon de rappeler que le territoire de Pleslin Trigavou fait 22 km², que nous avons deux grandes agglomérations, près d'une soixantaine de kilomètres de voies goudronnées, des dizaines de

kilomètres de chemins empierrés et de randonnées, aussi il est impossible d'être en même temps à Palluée et à la Pénézais, à la Gouriais et à Léonville !

En avril, le service technique a procédé tout d'abord au fauchage à plat de tous les accotements, ensuite au débroussaillage des carrefours et des virages.

Dans le respect de la bio-diversité et de la sécurité routière, les talus ne sont plus débroussaillés qu'une seule fois dans l'année. Concernant les herbes folles à l'intérieur des agglomérations (rues et lotissements) l'interdiction logique et salutaire des phytosanitaires sur la voirie impose de nombreux passages des rotatifs.

Nous connaissons tous l'adage : « Balayer devant sa porte » mais il n'est pas interdit de remplacer balayer par désherber... Merci de votre compréhension !



TRAVAUX

RÉNOVATION D'UN MULTI-JEUX À L'ÉCOLE CHARLES-JOSSELIN

Le multi-jeux dans la cour des maternelles vient de connaître une cure de jouvence. En effet, le toboggan maisonnette échelles méritait que les pièces usées par le temps et les glissades, notamment le tapis d'amortissement soient remplacés.

Désormais pendant les récréations, les Tarzan et Jane peuvent s'adonner à leur passe-temps favori...



NUMÉROTAGE DES MAISONS

La Municipalité a distribué les plaques numérotées des habitations dans les lotissements et les villages concernés par la numérotation.

Il reste bon nombre de plaques à offrir par la mairie aux résidents des rues et hameaux. N'hésitez pas à venir chercher votre plaque numérotée de maison.



PANNEAU D'INFORMATION À LA ROUGERAIS

La mise en service du panneau lumineux à la Rougerais a pris du retard à cause du coronavirus. En effet, la mairie était tributaire des différents organismes, eux-mêmes à l'arrêt pendant la pandémie. Désormais après le passage du consuel tout devrait s'accélérer.



URBANISME



DÉCLARATION PRÉALABLE

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219019C0114	15 chemin de la Ménardière	Construction d'un muret
02219019C0115	5 la Rouxière	Pose d'une fenêtre de toit
02219019C0118	5 le Chesnay	Construction d'une extension, modification d'ouvertures et réfection de la toiture
02219019C0120	31 rue Julien Lesaichot	Déplacement de la porte d'entrée
02219019C0121	31 rue Julien Lesaichot	Changement des menuiseries et de la couleur des volets
02219019C0122	31 rue Julien Lesaichot	Percement d'une fenêtre, création et agrandissement de fenêtres de toit
02219019C0123	11 la Bigotière	Agrandissement d'une fenêtre de toit
02219019C0124	2 rue Alexis Renouvel	Réfection de la couverture en ardoises
02219019C0125	40 E la Grabotais	Construction d'un carport
02219019C0126	3 rue de Penthièvre	Pose d'un châssis de toit
02219019C0127	La Boutronnais	Lotissement de 3 lots à bâtir
02219019C0128	13 rue du Frémur	Pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon
02219020C0001	11 la Détourbe	Pose d'une véranda
02219020C0002	1 la Jossais	Changement de la couverture et création de châssis de toit
02219020C0004	23 le Bas Cana	Pose d'une clôture
02219020C0005	37 A le Chêne Vert	Construction d'un abri pour voiture
02219020C0006	13 la Menais	Pose d'une clôture
02219020C0007	32 La Grabotais	Installation d'un portail, d'un portillon et d'une clôture sur muret
02219020C0008	21 rue du Frémur	Modification des toitures et des ouvertures
02219020C0009	19 rue Léon Pépin	Division en vue de construire
02219020C0010	37 A le Chêne Vert	Pose d'un abri de jardin
02219020C0011	1 bis la Rouxière	Pose de châssis de toit
02219020C0012	Le Bas Gray	Pose d'un abri de jardin
02219020C0014	27 Le Bas Gray	Création et modification d'ouvertures et de clôtures
02219020C0015	27 Ter rue de Gervily	Pose d'un abri de jardin
02219020C0018	1 allée du petit Bois	Pose de fenêtres de toit et remplacement de menuiseries
02219020C0019	5 Houillard	Remplacement de la clôture et du bardage du local technique
02219020C0020	46 la Rouxière	Pose de deux châssis de toit
02219020C0021	La Ville au beau	Transformation du garage en cuisine, changement des fenêtres et bardage
02219020C0022	65 la Boutronnais	Construction d'une extension et d'une terrasse couverte
02219020C0023	4 rue du Puits de la Gare	Extension d'un abri de jardin existant
02219020C0026	5 rue Julien Lesaichot	Déplacement de la porte d'entrée
02219020C0027	4 allée des Longues Raies	Construction d'un abri de jardin
02219020C0028	69 la Boutronnais	Régularisation de la pose d'un abri de jardin

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219019C0042	1 place du Dr Guy Jourdan	Transformation du presbytère en médiathèque et en salle associative
02219019C0044	11 route de Dinard	Construction d'une maison individuelle
02219019C0046	6 rue du Goëlo	Construction d'une maison individuelle
02219019C0047	6 route de Langrolay	Construction d'une maison individuelle
02219019C0048	15 route de Dinard	Construction d'une maison individuelle
02219019C0049	4 rue du Général de Gaulle	Extension et surélévation d'une pharmacie
02219019C0050	La Ville Trietz	Démolition d'une ruine et construction d'une maison individuelle
02219019C0051	27 bis rue Léon Pépin	Construction d'une piscine et d'un abri
02219020C0002	39 I Trébéfour	Construction d'un carport et d'un abri de jardin
02219020C0003	54 E la Grabotais	Construction d'un carport
02219020C0004	12 B chemin de la Ménardière	Création d'un garage et transformation du garage existant en pièce à vivre
02219020C0006	Le Petit Rocher	Aménagement et extension de la stabulation, création d'une fosse à lisier
02219020C0007	9 route de Dinard	Construction d'une maison individuelle
02219020C0010	11 le Chesnay	Extension d'une maison individuelle

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219019C0033	11 la Guyonnais	Modification de l'implantation du conduit de cheminée
02219018C0036	34 C rue François Mitterrand	Modification des menuiseries, le déplacement du conduit de cheminée
02219018C0026	26 rue du Poher	Pose d'une clôture
02219018C0014	26 la Guyonnais	Pose d'une clôture
02219017C0031	17 bis allée du Petit Bois	Ajout d'une porte de service côté Nord
02219017C0018	60 la Bigotière	Modification de l'extension et d'ouvertures

PERMIS DE DEMOLIR

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219020C0001	8 rue du Champ Bily	Démolition d'un garage attenant à une maison



DÉPOTOIR

Le titre a de quoi choquer, et pourtant il est malheureusement approprié et d'actualité... A la lisière du Bois des Enclos, à quelques enjambées de la ZI de la Grignardais, un dépôt sauvage a été découvert par des randonneurs. Au pied des cinq écopoints de la commune, quotidiennement et sournoisement, des ordures de toutes sortes y sont déposées. Derrière la mairie, les conteneurs ont été retirés, car cela était devenu un vrai dépotoir. Si vous ajoutez à cela les chiens errants qui déchirent ces sacs d'ordures, vous voyez le tableau... Si les auteurs de ces incivilités sont identifiés, la gendarmerie sera systématiquement saisie et en corollaire les amendes de 135 € tomberont.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES ET FRELONS ASIATIQUES...



Pardon pour ces articles récurrents, et somme toute prévisibles pour peu que l'on lève les yeux vers les pins d'Autriche ou bien que l'on entende le bourdonnement d'une fondatrice asiatique au printemps, pour constater qu'il y a encore du travail à faire afin d'enrayer leurs invasions.

A la fin de l'hiver une centaine de cocons de chenilles processionnaires ont été détruits par les agents sur les pins communaux et une dizaine de pièges ont été achetés en prévision de l'hiver prochain...

Merci aux propriétaires qui posent ces pièges sur le tronc de leurs conifères, et à ceux qui favorisent la venue des mésanges et autres passereaux, dans le but que ces amis du jardinier fassent pitance de ces nuisibles rampants.

Quant aux frelons asiatiques, à l'heure où sont écrites ces lignes, ce n'est guère encourageant puisqu'une quinzaine de nids primaires (gros comme ces balles de tennis) ont déjà été signalés et détruits par les élus référents de la mairie. Nous rappelons que les frais de destruction des nids secondaires (correspondant à un ballon de football, parfois même plus gros) sont pris en charge par la collectivité, à part égale entre Dinan Agglomération et la commune de Pleslin Trigavou.

Merci pour votre vigilance et votre civisme.

LA MER COMMENCE ICI

Afin de sensibiliser les élèves à l'écologie un macaron en lave de Volvic émaillé a été scellé à l'entrée des trois écoles de la commune.

Ce macaron au titre provocateur pour notre commune doit cependant rappeler à chacun que toutes les eaux pluviales finissent dans la mer ! A Pleslin Trigavou, elles se déversent dans la Manche via le Frémur, le Flouabalay, la Rance en charriant les huiles, les déjections, les mégots, etc.....

Aussi, souhaitons que cette campagne de communication, instruite par Cœur Émeraude et l'Agence Régionale de la santé, participe à l'éducation des gestes citoyens.



École Charles-Josselin

LA « GRELINETTE », DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

Les élèves de l'école Charles-Josselin ont, le 12 mars, découvert le champ de la Grelinette, situé à la Mare-Denier. « Les quatre classes de primaire de Trigavou ont commencé par une visite des tunnels et du terrain. Ensuite, j'ai présenté les auxiliaires de culture qui m'aident dans ma production, comme les abeilles sauvages, perce oreille, mésange, triton etc. et leurs habitats » explique Laurence Leroux, qui s'occupe de ce maraîchage en permaculture. Un atelier semis a permis aux enfants de semer tomates, courgettes, salades, des semis destinés au jardin de l'école. « Malheureusement, avec la COVID-19 nous n'avons pas pu les planter. Ceci est bien sur remis à l'année prochaine car je souhaite une collaboration sur le long terme » souligne Laurence Leroux, qui remercie l'équipe enseignante, le personnel communal et les parents « tout le monde était très motivé ». Laurence Leroux renouvellera l'invitation auprès des scolaires. Son activité de maraîchage en permaculture vente directe permet aujourd'hui de nourrir 45 familles et connaît un essor tout particulier cette année. « Mon objectif est atteint ! Et je remercie chaleureusement toutes les personnes qui me soutiennent dans mon activité. En revenant très régulièrement, elles me permettent de vivre d'une activité respectueuse de la terre et de la biodiversité » conclut Laurence Leroux.

La Grelinette, la Mare-Denier à Pleslin-Trigavou, possibilité de commander sur le site lechampdelagrelinette.fr ou au 06 01 96 38 60





ÉCOLE GEORGES-HERVÉ

Qui aurait pu prévoir une telle pandémie ! A l'annonce de la fermeture des écoles à partir du 16 mars avec uniquement l'accueil des enfants de personnels soignants, l'enseignement s'est vu totalement modifié. Tous les enseignants se sont relayés pour accueillir au sein de l'école les enfants et ainsi assurer la continuité pédagogique.

Beaucoup d'interrogations, de stress...

Au fil des jours nos modes d'échanges et de communication avec les familles ont évolué.

Distanciel pour la majorité, présentiel pour certains, il a fallu inventer une pédagogie avec le matériel disponible dans les maisons, gérer avec les élèves sans ordinateur, le manque de cartouche d'encre dans les familles...

Les échanges virtuels se sont multipliés et nous avons pu compter sur l'investissement des parents.

De nombreux projets de classes, comme le séjour des CM2 en Vendée, ont dû être annulés en cette période particulière du COVID-19. Le travail avec les familles et la municipalité a permis d'accueillir un maximum d'élèves en respectant le protocole sanitaire.

Les travaux de l'école ont continué et les classes de maternelle pourront intégrer leurs nouveaux locaux avant la fin du mois de juin.

Les classes de l'élémentaire ont leur atelier attendant, ce qui facilite la mise en place des activités artistiques pour les enfants. Nous espérons retrouver tous nos élèves rapidement.

L'équipe enseignante

Pour les enfants nés en 2017 qui n'ont pas encore fréquenté l'école et les enfants nés début 2018, pensez aux inscriptions pour la rentrée 2020.



ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Le vendredi 13 mars, les élèves et les enseignantes vivaient une journée particulière car le soir même l'école fermait ses portes pour commencer une longue période de confinement. Les familles et les enseignantes se disaient au revoir au portail sans trop savoir quand elles pourraient se revoir. Un climat étrange flottait sur notre école et c'est le cœur serré que l'on se quittait. Les décisions prises début mars ont chamboulé nos habitudes. Cette période de confinement a imposé un changement radical dans la pratique de l'enseignement. L'école à distance a connu ses jours de gloire et le travail collaboratif entre les enseignantes et les familles était primordial. En cette période particulière, l'école Saint-Joseph a su s'adapter et a accueilli des enfants de personnels prioritaires durant ces deux mois.

Ensuite est venu le lundi 11 mai avec le grand retour possible des élèves et ce temps de retrouvailles tant attendu. Nous avons dû nous organiser pour respecter le protocole sanitaire imposé. Notre objectif a été de veiller aux gestes barrières mais surtout de permettre à nos élèves de retrouver le plaisir de l'école. Le pari a été réussi car nous avons accueilli une bonne moitié de l'effectif total avec une rotation dans les jours de classe. Nous avons appris à organiser nos temps de classe, de repas, de récréation dans le respect de la distanciation sociale exigée. Malgré les contraintes, nous arrivons à faire des activités comme le sport, de la motricité, du jardinage... Grâce au vaste terrain que nous possédons à l'école Saint-Joseph. Après le 8 juin, nous accueillerons plus d'enfants avec environ les trois quarts de l'effectif de l'école. Nous sommes ravies de pouvoir finir l'année avec nos élèves même si elle aura une saveur particulière.

Malgré tout, le seul regret que nous pouvons avoir est de ne pas avoir fait nos portes ouvertes ainsi que les sorties que l'équipe avait planifiées. Mais nous avons l'espoir que la rentrée

prochaine se fera dans des conditions normales et que nous pourrons réaliser ce que nous avons prévu.

Si vous envisagez une inscription de votre enfant à la rentrée de 2020, n'hésitez pas à prendre contact avec l'école. Pour cela, Mme Josse Typhaine, chef d'établissement de l'école, est disponible au 02 96 27 81 83 ou par mail à saintjopleslin@wanadoo.fr



ÉCOLE CHARLES-JOSSELIN

Après la période de confinement, où seuls les enfants de soignants de Trigavou et de Languenan ont été accueillis à l'école, les élèves du groupe Charles-Josselin ont retrouvé leurs classes dès le 11 mai sur la base du volontariat. 65 % des effectifs étaient présents, certains pour deux jours d'autres pour quatre en fonction des situations prioritaires. Depuis le 2 juin, l'accueil a encore été élargi. Les élèves et les personnels de l'école se sont appropriés les gestes barrières et font preuve d'imagination et de créativité pour que les apprentissages continuent avec les contraintes du protocole sanitaire. Si le nombre de demandes augmente encore, un service de garderie pourrait être mis en place par la mairie. Ce qui est indéniable, c'est le plaisir de se retrouver et de « vivre ensemble » à l'école !



TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les inscriptions pour les transports scolaires sont ouvertes jusqu'au 15 juillet pour tous les collégiens et lycéens scolarisés dans les quatre départements bretons.

L'inscription se fait en ligne, sur BreizhGo.bzh. Pour l'année scolaire 2020-2021, le coût de l'abonnement scolaire s'élèvera à 120 € par enfant pour les deux premiers enfants du foyer et 50 € pour le troisième. La gratuité s'appliquera à partir du quatrième enfant. Pour répondre aux questions, la Région Bretagne a mis en place un numéro unique, le 02 99 30 03 00, du lundi au samedi de 8 h à 20 h.



UNE ANNÉE SCOLAIRE PERTURBÉE PAR LA COVID-19

Le 17 mars 2020 marque le début du confinement de la population en raison de l'épidémie de la Covid-19. C'est une date qui entrera dans l'histoire et qui marquera durablement les enfants. Pour les scolaires, c'est le début de la "classe à la maison". Les écoles sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sont accueillis dans les écoles où ils sont encadrés par les enseignants et les personnels communaux, à tour de rôle. Pour les autres enfants, c'est l'enseignement à distance assuré par les enseignants, ce qui permet une continuité pédagogique et un lien permanent avec les élèves et les familles.

Une autre date importante, c'est le 12 mai, jour de retour à l'école, sur la base du volontariat. Les enfants (une partie seulement) ont retrouvé avec plaisir leurs camarades et leurs enseignants mais dans des conditions particulières imposées par le protocole sanitaire très strict mis en place : groupe limité à 15 élèves par classe en élémentaire et 10 en maternelle, respect de la distanciation physique et des gestes barrière, nettoyage approfondi et désinfection des locaux plusieurs fois par jour, jeux sans contact dans la cour de récréation... Des mesures drastiques pour des jeunes enfants, difficiles à appliquer, et qui ont provoqué un véritable "casse-tête" pour les maires. Des contraintes qui cependant semblent plutôt bien acceptées par les enfants, dotés d'une grande capacité d'adaptation. Depuis le 12 mai, tous les enfants dont les familles l'ont souhaité, ont classe à mi-temps, soit deux jours par semaine, les uns les lundis et mardis, les autres les jeudis et vendredis. Une grande majorité des élèves a repris le chemin de l'école et c'est tant mieux. Même si la plupart des enfants ont bien vécu le confinement en famille, avec des journées rythmées par de nouvelles habitudes, ils avaient besoin de retrouver une vie presque normale.

Devant la nécessité de reprendre une activité professionnelle à plein temps pour certains parents, la commune a organisé un "accueil complémentaire" dans le cadre du dispositif national 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme). Cet accueil a lieu à la garderie municipale de l'école Georges-Hervé. Il est destiné aux familles des trois écoles qui n'ont pas de solution de garde les deux jours où leurs enfants ne sont pas en classe. Des activités ludiques, culturelles et sportives sont proposées aux enfants par les personnels communaux mobilisés.

Dans son allocution du 14 juin, le Président de la République a annoncé que « le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles serait allégé et qu'à partir du 22 juin, tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normales seront accueillis ».

Espérons que la rentrée de septembre se fera dans les conditions habituelles. Cela voudra dire que l'épidémie de la Covid-19 aura évolué positivement et qu'on aura évité une seconde vague durant l'été.

INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020 (RAPPEL)

• ECOLES PUBLIQUES

L'inscription se fait à la mairie pour l'école Georges-Hervé et à la mairie annexe pour l'école Charles-Josselin.

• ECOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH

L'inscription se fait auprès du chef d'établissement. Tél : 02 96 27 81 83



LES RACINES DE NOTRE COMMUNE



Premières traces écrites :

Trigavou : C'est en 1181 qu'il est rappelé dans une charte entre les moines de Saint-Magloire de Paris et ceux de Léhon, du don de l'église (ecclesia beatae Brigiddae), le bourg, le cimetière et les dîmes de Tregavou, ce qui montre que la paroisse fut sans doute créée à la même période que l'abbaye de Léhon. Pleslin : vers 1330, l'église de Plelin figure dans un pouillé (inventaires des bénéfices ecclésiastiques). Elle est nommée, à la même date, comme paroisse, lors de l'enquête diligentée en vue du procès de canonisation d'Yves Hélor de Kermartin : Guillaume Chamet un paroissien de Plelin, âgé de 35 ans, est atteint de folie furieuse. Il est conduit à Tréguier et guéri par l'invocation de Saint Yves (son frère Etienne Chamet, est le témoin n°107). Une déposition sur ce miracle est également faite par Pierre Le Prévost, paroissien de Plelin, âgé de 40 ans (témoin n°106).

Toponymes de Pleslin et de Trigavou :

La toponymie (étude linguistique des noms de lieux) de beaucoup de communes, montre qu'elles ont souvent un éponyme (personne donnant son nom à un lieu) qui nous vient d'une lointaine époque. Nous rappelant parfois par déformation le nom d'un de ces moines, venus pasteuriser notre région.

Etymologie de Pleslin :

Le préfixe ple, dérivé de plou, issu du vieux-breton ploé (emprunt au latin plebs, plebem) caractérise une paroisse

primitive, remontant à la fondation de l'organisation religieuse du pays (plus de 200 communes bretonnes portent ce préfixe).

Le suffixe lin peut correspondre, selon Bernard Tanguy, d'un Saint breton (hagionyme) « Helan » donnant la forme Saint Hélen ou Saint Lanhélin. Il peut s'agir également de Saint Lin (pape martyr du 1^{er} siècle et successeur de Saint Pierre).

Une autre hypothèse est proposée : le vieux-breton « lin » aujourd'hui « lenn » signifie étang. Le toponyme de Pleslin donnerait le sens de village ou paroisse sur l'étang. La situation du bourg près du Frémur n'exclut pas cette hypothèse. Evolution du nom de Pleslin au cours des époques :

Vers 1330 : Ploylin ; 1405 : Plelin ; 1407 : Plemen ; 15^{ème} siècle : Pleslin le « S » apparaît, et ne se prononce pas.

Etymologie de Trigavou :

Le préfixe actuel tri vient de tre, lui-même du vieux-breton treb, en moyen-breton tref, aujourd'hui treo. Il correspond au nom de village ou hameau ayant un nombre important de paroissiens.

Vers les 11^{ème} et 12^{ème} siècles, lorsque sous la pression démographique, de nouvelles paroisses apparaissent par démembrements de paroisses primitives de trop grandes superficies (environ 45 dans les Côtes d'Armor). Pour Bernard Tanguy, le territoire de Trigavou pourrait être le démembrement de la paroisse primitive de Pleslin.

L'éponyme de Trigavou reste aujourd'hui bien mystérieux :

Une première hypothèse de l'éponyme n'est pas sans évoquer le nom de « Gaffo », un Saint gallois, prédicateur en Irlande, patron de Langaffo dans l'île de d'Anglesey.

Mais le Saint protecteur de Trigavou serait plutôt Saint Gouesnou ou Gouenou. Un évêque de Saint-Pol-de-Léon, tué à Quimperlé par un architecte qui lui laissa tomber un marteau sur la tête. Le préfixe tre pourrait alors signifier dans sa forme primitive dépendance de..., par rebond dépendance de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon d'où Trève de Gouesnou.

Plus près de nous, pendant la Révolution, Trigavou était appelée la Trève des chouettes, lorsque la commune servait de quartier général aux Royalistes.

Evolution du nom de Trigavou au cours des époques :

En 1181 : Tregavou ; 1405 : Tregavo ; puis dès le 15^{ème} siècle : Trigavou.

Quant au nom des habitants de Pleslin et de Trigavou, bien malin, celui qui pourrait en être sûr ? Inévitablement le nom a évolué au fil du temps. A la Révolution, la terminaison ais se prononçait et s'écrivait ois ou oid pour les hameaux. Concernant le nom des habitants de Trigavou : aujourd'hui certains écrivent Trigavouas, mais dans le patrimoine de Pays de Dinan Trigavouais, et auparavant vers la Révolution (c'est-à-dire hier) : Trigavouois. Ainsi, aujourd'hui, les habitants de Pleslin Trigavou sont des **Pleslinais Trigavouas**.



LE SENTIER DE L'ART EST DANS LES BOIS OUVERT JUSQU'À FIN SEPTEMBRE



Le bois de Pleumagat abrite depuis quelques années déjà un sentier de land art, où se côtoient des œuvres variées. Au gré du cheminement balisé et en sens unique pour le respect des gestes barrières, les flâneurs découvrent à loisir les réalisations artistiques, sur un mode balade plus qu'agréable dans les bois. Trois temps forts ont eu lieu en mai : « c'est dimanche, allons au bois », où les arts se rencontraient sur le sentier : de la peinture sur bâche avec Christophe Rouil, un crieur des bois avec Fabien Moretti, le duo " Presqu'un team" où Lili Cardoso jouait de la harpe et Stéphane Bertrand de la batterie ; ou encore Gaspard Verdure, de la compagnie Drôle d'hasard... Le sentier de land art restera ouvert, gratuitement, jusqu'à fin septembre. Une assemblée générale extraordinaire était prévue le 27 juin, pour renouveler le bureau de l'association « l'art est dans les bois » et définir la programmation à venir.

UNE ŒUVRE AU GÎTE DE LA GARE

Les promeneurs, les randonneurs, les curieux sont unanimes pour dire que l'artiste Artkor Bagdad a vraiment du talent. Il a embelli les sanitaires de la voie verte, pour ne pas écrire qu'il les a fait disparaître sous la locomotive surgissant dans un nuage bleu de vapeur. Sa représentation de l'embellissement rappellera avec nostalgie aux plus anciens les trains desservant la gare de Pleslin-Plouër. Au vu de ce rendu éclatant, la municipalité a demandé à l'artiste de lui proposer une fresque toujours sur le thème du chemin de fer, en lieu et place des tags sur le pignon du gîte de la gare. A suivre...



LE COUP DE CŒUR DE LA BIBLIOTHÈQUE !

Un roman "Là où chantent les écrevisses" de Delia OWENS (Seuil)

"Un titre énigmatique pour un roman franchement splendide. Dans un somptueux cadre d'une nature luxuriante hostile ou salvatrice, refuge impénétrable de toutes les misères humaines, milieu privilégié des opprimés et des exclus, ceux dont la solitude est la principale compagne. On va suivre la jeune Kya qui, à l'âge de dix ans, abandonnée par sa famille, doit apprendre à survivre seule dans le marais, devenu pour elle un refuge naturel et une protection. Sa rencontre avec Tate, un jeune homme doux et cultivé qui lui apprend à lire et à écrire, lui fait découvrir la science et la poésie, transforme la jeune fille à jamais. Mais Tate, appelé par ses études, l'abandonne à son tour. La solitude devient si pesante que Kya ne se méfie pas assez de celui qui va bientôt croiser son chemin et lui promettre une autre vie. Lorsque l'irréparable se produit, elle ne peut plus compter que sur elle-même... On pleure, on sourit, on vibre... bref, un régal de lecture"



Une héroïne inoubliable
qui a déjà conquis
4 millions de lecteurs

SEUIL

LA VIE ASSOCIATIVE ET LA COVID 19

Après 55 jours de confinement, lié à la pandémie du Coronavirus, au jour de l'écriture de cet article (le 9 juin 2020), l'activité associative reprend doucement.

Actuellement, uniquement en extérieur ont repris quelques activités ne pouvant donner lieu à des regroupements de plus de dix personnes : Au Champ de Roches le Yoga et la Sophrologie, sur le parking de la salle omnisports l'association Danse et Gymnastique et Armor Danse (pratique à distance), la pétanque sur l'espace Jean-Lesommier et le tir à l'arc au pas de tir de la Ville des Champs.

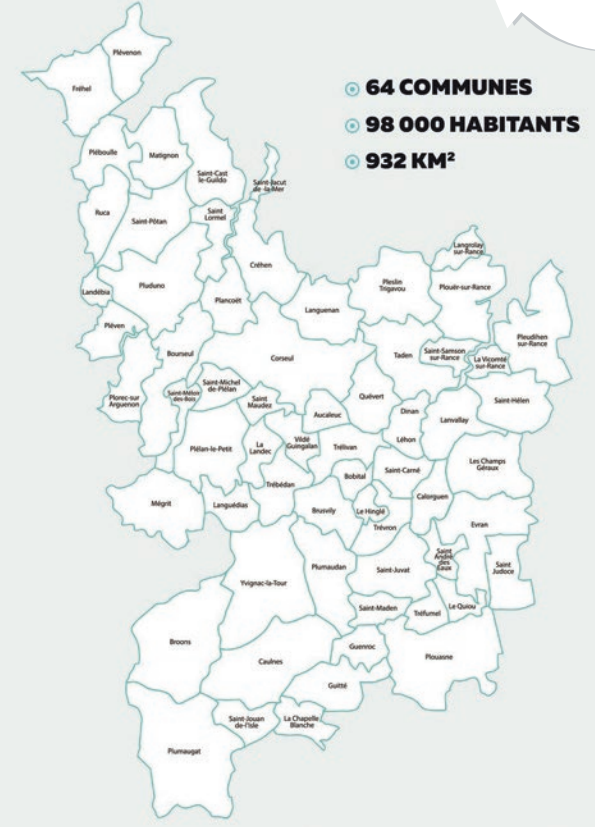
Concernant la salle omnisports, le décret du 31 mai 2020, prescrit des mesures générales contraignantes mais nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Suite à ce décret, la municipalité a décidé qu'à partir du 10 juin certaines activités peuvent reprendre dans la salle omnisports. Les activités doivent se dérouler dans les conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres. Il s'agit donc d'une mesure plus contraignante que les mesures barrières générales (1 mètre). Les vestiaires collectifs restent fermés.

Les éducateurs à la pratique sportive ne peuvent organiser : les sports collectifs, les sports de combat et les disciplines de danses (sports de contact). Toutefois, pour chaque fédération, certains aménagements vont rapidement faire l'objet d'un accord spécifique et encadré par le Ministère des Sports. Les contraintes vont donc évoluer suivant la régression ou pas de la pandémie de la Covid-19. Par conséquent, pour l'instant l'utilisation de la salle omnisports demande encore beaucoup de précautions sanitaires. La reprise de chaque activité sportive doit impérativement s'effectuer en harmonie avec les directives gouvernementales, et l'accord préalable du Maire.

Quant aux salles des fêtes et Julien-Lesaichot, faute de directives claires, elles restent fermées jusqu'à nouvel ordre.

Aujourd'hui, la municipalité suit au jour le jour, les décisions gouvernementales sur l'évolution du déconfinement. Dans ce bulletin municipal, le traditionnel calendrier des manifestations reste pour la première fois vierge et sans horizon. Ainsi, rien n'est défini, pour les deux principaux rendez-vous communaux du dernier trimestre, que sont : le forum des associations (début septembre) et le repas des Aînés (mi-octobre).



DU NOUVEAU SUR LE PARC D'ACTIVITÉ DE LA GRIGNARDAIS

C'EST REPARTI POUR ARMOR MÉCA !

Placée en redressement judiciaire depuis juillet 2019, l'entreprise a été reprise en mars 2020 par Monsieur Nicolas Lunot, originaire de Dinan, et un groupe d'investisseurs entrepreneurs. L'entreprise phare de la Grignardais est donc devenue Armor Méca Développement. Une centaine d'emplois a été conservée. Nous souhaitons bonne chance aux dirigeants et à l'ensemble des employés.

LA CARROSSERIE QUÉMÈNER



Installée précédemment à La Grabotais, Anthony et Typhaine Quémèner sont opérationnels à la Grignardais depuis janvier 2020. Avec un effectif de 8 employés, monsieur et madame Quémèner apprécient leur nouvelle situation avec en parti-

culier un nombre important d'automobilistes à passer sur la départementale adjacente. Nous les remercions d'avoir choisi de rester sur Pleslin Trigavou et nous leurs souhaitons aussi bonne chance !

BIENTÔT L'ENTREPRISE HAMON

Les fondations du bâtiment de cette menuiserie viennent de commencer. Ouverture prévue en novembre 2020.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIES

Horaires d'ouverture

→ PLESLIN TRIGAVOU :

Tél. : 02.96.27.80.03

Secrétariat les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h, sauf le samedi après-midi

e-mail : mairie.pleslin.trigavou@wanadoo.fr

→ MAIRIE ANNEXE DE TRIGAVOU :

Tél. : 02.96.27.80.46

Secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h. Fermé le jeudi.

→ DINAN AGGLOMÉRATION

Tél. : 02 96 87 14 14

Maison intercommunale de la Grabotais

Multi accueil / tél. : 02.96.82.36.82

Centre Nautique / tél : 02.96.86.9530

Relais Parents Assistants Maternels

tél : 02.96.82.36.83 et 06.77.91.36.88

Ecole de Musique / tél : 02.96.27.81.87

Centre de loisirs / tél : 02.96.82.31.12

PERMANENCES

→ à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU,

• Thierry ORVEILLON, Maire en charge de l'administration générale et de la gestion du personnel : sur rendez vous

• Loïc LEMOINE, premier adjoint, en charge des travaux, de la voirie et des bâtiments : lundi de 15h à 17h

• Charlotte GESLAIN, adjointe en charge de la stratégie climat, de la qualité de vie, du tourisme et des projets participatifs : lundi de 15h à 17h sur rendez-vous

• Serge CHEVALIER, adjoint en charge de la solidarité, des sports et de la vie associative : vendredi de 17h à 19h

• Sylvie VADIS, adjointe en charge de la culture, de l'animation et de la communication : mercredi de 10h à 12h, sur rendez-vous

• Yvon PRESSE, adjoint en charge de l'éducation et de la restauration collective : mercredi de 10h à 12h

• Flore HUGUERRE, adjointe en charge de la jeunesse et de la mobilité : mercredi de 15h à 17h

• Jean Paul LEROY, adjoint en charge de l'aménagement du territoire : sur rendez-vous

→ à la Mairie Annexe de TRIGAVOU

• Serge CHEVALIER, adjoint délégué à l'état civil de Trigavou : mardi et vendredi de 10h à 12h

→ Permanence d'Hervé BERVILLE, Député

• Sur rendez-vous le vendredi de 13h à 20h et le lundi de 9h à 18h au 64 bis, rue de Brest à Dinan.

Prise de rendez-vous par courriel : herve.berville@assemblee-nationale.fr

www.pleslin-trigavou.fr

EHPAD

• Résidence de l'Orme : 02 96 27 19 49

AUTRES PERMANENCES

• Centre Médico-Social rue de la Mairie de Beausais sur Mer, 02 96 27 20 20 :

> Assistante Sociale (SDASS) : Appeler le 02 96 80 00 80 pour obtenir un RDV à la Maison Intercommunale

• Pôle Emploi de Dinan, 2 boulevard de l'Europe Dinan Tél : 3949 – Courriel www.pole-emploi.fr

Horaires d'ouverture Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et vendredi de 8h30 à 15h30.

• Architecte conseil, Dinan Aglo, le 2^e et 4^e jeudi du mois. Prise de rendez-vous : 02 96 87 14 14 ou 02 96 39 50 99.

• Conseils pratiques pour la maîtrise de l'énergie :

Info énergie : 5 rue Gambetta 22100 Dinan

infoenergie@pays-de-dinan.org

Tél. (de 13h30 à 17h30) : 02 96 87 42 44

• Assistante Sociale MSA, Centre d'affaires La Garaye boulevard du petit Paris Taden Tél : 02 98 85 79 79. Sans RDV, mardi 9h-12h30 et 14h-17h. Sur RDV pour dossier complexe.

• Assurance Maladie, www.amelie.fr Tél : 3646

• Tribunal d'Instance de Dinan : 20, place Duguesclin : pour conseil juridique gratuit pour les personnes non imposables auprès d'avocats les 2^e et 4^e mercredi de chaque mois de 10h à 12h. Rendez vous impératif auprès de l'ordre des avocats, tél. : 02 99 40 97 04

• Conciliateur de Justice, se renseigner en mairie pour les lieux et jours de permanence.

• Mission locale : Mairie de Beausais sur Mer les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h30 sur rendez vous à prendre au 02 96 85 32 67

LA POSTE

POUR LA PÉRIODE ESTIVALE JUSQU'AU 6 SEPTEMBRE 2020

Lundi - Mardi - Vendredi 9h-12h / 14h-16h30

Samedis 4 et 18 juillet et 1^{er} et 29 août 9h – 12h

SECOURS ET SANTÉ

• Médecins

Antoine Veron, Nicolas Baudriller, Martin Gilardi, Claire Chapron-Gédouin, Arthur Villemin : 02 96 27 12 27

• Pharmaciens

Isabelle Tréboit, Gilles Delahaye : 02 96 27 80 25

• Dentistes

Alain Berrest, Cécile Louis, Anaïs Montebault : 02 96 27 17 28

• Masseurs Kinésithérapeutes

Joly Vincent, Elisa Servet, Delphine Berthe, Lucile Berthelot : 02 96 27 89 80

• Ostéopathe

Antoine Robert : 06 24 20 16 98 ou 02 56 38 57 42

• Infirmier(e)s soins à domicile

Corinne Van der Poorte, Magali Lemaire, Stéphane Royer, Christine Guillard, 02 96 27 17 04

Marie-Paule Garel,

Isabelle Deshayes 02 96 27 11 52

• Sophrologue

Philippe Corvellec 20 rue Léon Pépin : 06 87 52 96 05

• Podologue

Thiphaine Besnard : 02 96 27 15 75

• Psychologue clinicienne

Stéphanie Lemerrier : 07 83 88 20 89

• Hypnothérapeute

Karine Fritsch : 07 67 97 65 88

contact@karine-hypnose.fr

• Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Émeraude, - Antenne Beausais-rance-Frémy

1, bis Rue Léon Pépin

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h30 à 17h30

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

02.96.27.86.77 ou par courriel : accueil.brf@adsce.fr

• Ambulance-Pompes Funèbres

Direct Ambulances : 02 96 27 15 87.

• Pompiers : 18

• Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22

• Gendarmerie : Brigade de Beausais sur Mer : 02 96 27 20 17, ouverture mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h. Sinon, s'adresser à la Brigade de Plancoët : 02 96 84 13 99

• SAMU : 15

• N° d'urgence : 112

SERVICES

Dinan Agglomération : Collecte des ordures ménagères chaque mercredi, 02 96 87 14 14.

Déchèterie : 02 96 27 81 20.

Lundi - mercredi - vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h. Jeudi : 13h30 - 18h.

Fermée le mardi et le dimanche

S.A.U.R., PLUDUNO, 02 22 06 45 00.

Pour tout ce qui concerne l'eau de ville et l'assainissement.

DIVERS

École publique Charles Josselin 02 96 27 83 47

Ecole publique Georges Hervé 02 96 27 85 38

Ecole privée St Joseph 02 96 27 81 83

Gîte de la Gare 02 96 27 17 67 ou 06 86 31 26 78

MARCHÉS

A PLESLIN (Bourg) :

• Le mercredi, 18 h – 21 h : pizzas

• Le vendredi, 8 h – 13 h : fruits et légumes, poissons

• Le samedi, 8 h – 13 h : Sushi

• Le dimanche, 18 h – 21 h : pizzas

A PLESLIN (près de la boulangerie)

• Le dimanche, 8 h – 13 h : huîtres de Cancale

A TRIGAVOU (près de la salle des fêtes)

• Le mardi, 17 h – 21 h : pizzas